

Compte rendu du CSD du jeudi 10 novembre 2011 adopté au CSD du 12 mars 2012.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Guillaume Jublot, conseiller principal d'éducation, est désigné secrétaire de séance.

1. Présentation du Règlement intérieur du CSD:

Le proviseur adjoint présente le règlement intérieur et propose d'y ajouter deux points :

1. La durée maximale du conseil du second degré est de 2 heures. Les points de l'ordre du jour qui le cas échéant n'auraient pas été abordés seront traités dans les deux semaines à venir lors d'une réunion ultérieure.
2. Toute question ne relevant pas du CSD ou ayant été traitée antérieurement dans d'autres instances (CSD, CE, CA), ne sera pas traitée.

Le règlement intérieur est adopté avec ces deux ajouts à l'unanimité.

2. Présentation du programme d'actions du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Composition du CESC : M. Marchand (proviseur-adjoint), M. Jublot (CPE), Mme Hermoso (infirmière), Mmes Cousyn et Garrigues (professeurs du second degré), Mmes Bourguet, Rigaudy et MM. Santini et Gravot (parents d'élèves), Mlle Harty De Pierrebourg, MM. Vinas, Assi et Matsuura (élèves)

Les missions du CESC dans le contexte du LFJT, tirées des textes officiels (BO n°45 du 7 décembre 2006) :

A/ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté

B/ Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Il est important de rappeler que le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.

Le CPE présente succinctement les grands thèmes du plan d'actions du CESC que sont l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la santé et la prévention des conduites addictives.

Il rappelle que les actions sont réparties par thème et par niveau de classe, tout au long de l'année scolaire. Les actions sont souvent en relation directe avec les programmes scolaires. Le plan d'action du CESC sera joint à son compte rendu.

Est rappelée la nécessité d'une répétition des informations apportées par les professeurs de SVT d'une part, et par l'infirmière scolaire d'autre part.

3. Présentation des sorties et projets pédagogiques.

Le proviseur adjoint présente les sorties pédagogiques avec et sans nuitée pour l'exercice budgétaire en cours, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2012. (Cf. tableau joint au compte rendu.)

Est rappelée la politique budgétaire de l'établissement en l'espèce : entre les frais de déplacement et les frais d'admission, les frais les plus élevés sont pris en charge par l'établissement.

4. Présentation du volet « orientation » du projet d'orientation.

Le volet « orientation » s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement du LFJT sur la période 2010-2013 avec des actions qui ont déjà eu lieu, certaines qui sont en cours et enfin d'autres qui seront progressivement mises en place au lycée dans le but notamment de présenter les qualités du système de l'enseignement supérieur français et aussi d'autres systèmes.

Ce projet d'orientation est mis en place au service de la construction du projet personnel de chaque élève.

Le LFJT a pu bénéficier cette année de la venue d'un conseiller d'orientation, M. Truong, pendant 3 jours. Les représentants des parents d'élèves et les représentants des personnels enseignants expriment des réserves sur le contenu de cette mission APO. Il est décidé que la présentation de la procédure admission post-bac soit reprise et clarifiée, de même que la présentation des débouchés par séries, ainsi qu'un certain nombre d'entretiens personnalisés. Les représentants des personnels enseignants estiment en outre que les conclusions de cette mission APO sont de nature à interférer avec le volet orientation du projet d'établissement. Le proviseur-adjoint répond que ces conclusions ont été étudiées dans un souci de discernement, et rappelle la volonté de l'établissement de mener à bien l'ensemble du projet d'établissement dans sa forme actuelle.

Les points les plus importants du volet orientation sont :

- Le suivi individuel des élèves et plus particulièrement des élèves de première et de Terminale. En marge du travail de suivi des professeurs principaux et des professeurs en charge de l'accompagnement personnalisé, 49 entretiens individuels ont été réalisés par le PRIO depuis septembre. Tous les élèves de terminale ont un projet d'orientation défini et une grande majorité d'entre eux a déjà choisi les établissements post-bac.
- L'information aux élèves et à leurs familles : 7 soirées de présentation auront lieu (Panorama des études supérieures en France ; Sciences Po et les IEP de Province ; Les prépas et les grandes écoles post-bac ; les écoles spécialisées ; Que faire après la classe de seconde ? ; Que faire après la classe de troisième ? ...pour le système français, et Les études hors de France : Etats-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, pour les systèmes étrangers).
- Le Carrefour des métiers (janvier 2012).
- Les stages en entreprise au niveau des classes de seconde et troisième cette année afin de revenir sur le rythme français où les stages se déroulent en classe troisième.
- L'accompagnement personnalisé au niveau de la seconde et de la première avec une information orientation et utilisation des ressources du LFJT (Inforizon, brochures Onisep,...).

5. Rappel du calendrier du baccalauréat et des conseils de classe :

Le proviseur adjoint rappelle la création de la rubrique «examens» sur le site Internet.
Les conseils de classe se dérouleront dans la semaine du 6 au 13 décembre 2011.

6. Questions diverses :

APE-FAPEE

1. Poids des cartables:

- il est excessif, surtout pour les collégiens, compte-tenu de l'éloignement des foyers, situation qui va s'aggraver lors de la relocalisation sur Takinogawa. Les casiers existent certes mais les utiliser impose une étape supplémentaire dans l'organisation du cartable d'où risque d'oubli ou de retard, particulièrement dans les petites classes, et cela ne doit pas dispenser l'administration et les enseignants de rechercher des moyens de minimiser le poids des cartables, par exemple :

Tous les élèves ont un casier individuel, sous leur responsabilité. Ils doivent apporter leur propre cadenas pour le fermer et signer une fiche individuelle à la rentrée rappelant le principe d'utilisation. Les casiers sont très utilisés, dans le sens où quasiment tous les élèves y mettent leurs affaires. Un travail de formation autour de l'utilisation peut être envisagé dès la sixième.

Les représentants des élèves soulignent que les élèves font beaucoup de bruit lorsqu'ils utilisent leurs casiers et que comme ceux-ci sont placés proche des salles, cela perturbe parfois les cours.

L'intendant précise que les casiers à Takinogawa seront beaucoup plus grands et que leur implantation sera réfléchie.

- systématiser les classeurs ou éventuellement les cahiers de 40 pages dans les fournitures demandées en début d'année.

Les classeurs présentent des difficultés importantes d'organisation pour les petites classes. Tous les professeurs n'y seraient pas forcément favorables.

Un représentant du personnel souligne que cela dépend des matières concernées et que leur utilisation fait l'objet d'un apprentissage.

- constituer en début d'année des binômes où chacun apporterait son livre à tour de rôle une semaine sur 2: ils suivraient à 2 sur le même livre.

Certains professeurs le pratiquent déjà ; les risques d'oublis sont nombreux ; l'on peut vérifier avec les professeurs si ce système fonctionne bien avant d'envisager toute systématisation.

- l'idéal serait d'avoir des livres en doublon à l'école, au moins pour les matières qui reviennent presque tous les jours comme français, maths, histoire géo et anglais mais c'est évidemment plus coûteux.

Cette proposition est idéale mais trop coûteuse. L'intendant évoque en outre des problèmes de vols, chaque année un certain nombre de manuels n'étant pas rendus. Nous envisageons de développer plutôt l'usage des manuels électroniques qui peuvent se trouver sur clé USB et être utilisés au domicile des élèves. Ces manuels peuvent être projetés en classe également. Takenogawa à cet usage (vidéoprojecteurs et ordinateurs). La réflexion est en cours. Des parents et des élèves pourraient y être associés.

- prévoir à Takenogawa des armoires dans les salles de classes "attribuées" (c'est déjà le cas en arts plastiques par exemple) comme en physique ou en SVT où les élèves pourraient laisser leur livre quand ils n'ont pas besoin de l'utiliser à la maison.

Contenue dans la réponse précédente.

2. Section anglaise :

- Son extension aux classes de 6ème et 5ème est-elle envisageable, pour faire continuité aux classes bilingues qui arriveront en CM2 l'an prochain ? Le site de l'Education Nationale <http://eduscol.education.fr/cid46517/presentation.html> indique une ouverture possible mais exceptionnelle dès la 6ème. Sinon quel cursus va-t-on proposer aux élèves bilingues, et quand faut-il s'en préoccuper ?

Il s'agit de l'un de nos projets de cette année : retravailler l'ensemble de notre projet langue afin de lui maintenir une cohérence. Les élèves bilingues en CM1 cette année intégreront le collège dans deux ans maintenant. Ce projet devra être travaillé dans l'optique de la rentrée 2013. La réflexion est d'ores et déjà en cours avec les équipes pédagogiques concernées.

Le représentant de l'AF-FCPE précise qu'il existe ce type d'organisation à Singapour et que cela pourrait être une référence.

L'intendant rappelle que le contexte de croissance n'est pas le même et que le LFJT est confronté au fait qu'il y a peu de personnes qualifiées disponibles à Tokyo.

3. Certificat d'Anglais du Cambridge :

www.cambridgeesol.org/sector/schools/index.html Pourrait-on inclure cet examen à un niveau, par exemple en 3ème, comme pratiqué dans d'autres lycées de la zone, puisque la préparation au Toefl reste optionnelle ? Le Cambridge "PET" (Preliminary English Test) <http://www.cambridgeesol.org/exams/pet-schools/index.html> semble bien correspondre au niveau B1 du CECRL <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference.html> exigé en fin de collège ("palier 2").

L'objectif du LFJT et de l'AEFE reste la préparation aux examens français. Les autres certifications étrangères (DELE, TOEFL, Goethe institute) peuvent être préparés dans le cadre du périscolaire mais leur(s) validation(s) reste de la responsabilité des parents. L'opportunité de solliciter les professeurs d'anglais pour l'encadrement d'un atelier est évoquée.

4. Options au bac 2012 :

Est-il encore trop tôt pour les connaître ?

Oui, cela reste trop tôt ; les préinscriptions se terminent et la réunion de coordination du baccalauréat avec l'académie de Montpellier n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, trouver un jury pour des épreuves en arts plastiques, en chinois, coréen notamment semble de l'ordre du possible.

5. Orientation post-bac :

Nous notons un fort recul du nombre de nos bacheliers qui entrent en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE): de 31% en 2009, on tombe à 25% en 2010 puis 20% en 2011. Nous n'avons pas d'historique plus ancien et ne savons pas si le chiffre de 31% correspondait à un pic. Nous n'avons pas non plus les chiffres des autres lycées de la zone pour nous y comparer. Pour certains parents, ce pourcentage est représentatif de la qualité de l'école, peut-être encore plus que la moyenne au bac, et sa chute est extrêmement préoccupante. Peut-on l'expliquer ? Mettons-nous trop l'accent, en réunions d'orientation, sur les autres formations, en "oubliant" un peu les CPGE qui seraient connues de tous et donc ne nécessiteraient pas d'être présentées ? Les dossiers post bac de nos élèves sont-ils défavorisés par des notations trop sévères ou l'absence de Félicitations sur les bulletins heureusement rétablies l'an dernier) ? Observe-t-on une évolution socioprofessionnelle ou autre des familles des lycéens qui résulterait en moins 'élèves ayant l'ambition d'intégrer une Grande Ecole ?

Le nombre de demandes de CPGE peut résulter de la mise en place de l'orientation active dans notre établissement. L'on peut supposer que les élèves auparavant embrassaient la filière classique BAC-CPGE (modèle parental ?) ce qui leur donnait deux ans supplémentaires pour fabriquer leur projet. Aujourd'hui ils travaillent d'abord le projet et semblent trouver des filières précises adaptées. Notre objectif n'est pas le nombre de places en CPGE mais bien d'accompagner l'élève dans son choix de formation, par rapport au projet professionnel souhaité. Le nombre de demandes d'entrée en classe préparatoires ne reflète pas forcément la qualité de l'établissement. Les résultats au baccalauréat et notamment les mentions attribuées est plus parlant. Il existe aujourd'hui, en marge des CPGE, de nombreuses autres filières sélectives, voire très sélectives (licences bi-disciplinaires ; doubles-diplômes français ou internationaux, Grandes écoles post-bac, écoles spécialisées,...).

AF-FCPE :

1. Cours de Japonais au collège :

Pour les élèves qui le souhaitent, afin de renforcer la préparation de l'OIB Japonais et de donner aux élèves les moyens de préparer convenablement cette mention au sein du Lycée, serait-il envisageable de renforcer l'enseignement de LV1bis au détriment d'une LV2 dès le collège?

Pour les élèves qui le souhaitent, serait-il possible d'exempter les élèves qui sont en LV1bis Japonais de LV2 ?

Les objectifs du LFJT portent sur la LV1 et la LV2 qui sont les langues préconisées par les textes en priorité. La LV1bis et la LV2bis sont des apprentissages qui demandent un gros investissement de la part des élèves mais qui ne sauraient venir amoindrir l'horaire officiel que nous devons respecter en

LV1 et LV2 ; il n'est pas possible d'exempter un élève de LV2 (une seule exception celle de l'abandon de la LV3 pour les élèves inscrit en OIB).

Pourrait-on connaître le nombre d'élèves actuellement en LV1bis en 6e, 5e, 4e et 3e? Et pourrait-on connaître le parcours passé (groupe de japonais en 6e, 5e, 4e) des élèves de 3e actuellement en classe de japonais "LV1bis" et "avancé" en japonais? Ceci afin d'essayer d'appréhender le parcours d'une cohorte d'élèves classés "japonophones" à leur entrée en 6e.

Les suivis de cohorte sont essentiellement examinés en conseil pédagogique. Il n'y a pas de changement significatif dans le nombre d'élèves suivant ces cours.

Qui est actuellement le coordinateur du japonais?

M. Asakura est coordonnateur du japonais.

Il y aurait un problème de déséquilibre du nombre d'élèves franco-japonais dans certaines classes, en particulier en 4ème. A quoi est-ce dû? Y a-t-il un moyen d'y remédier l'année prochaine ?

Nous ne faisons pas de "tri" dans les élèves en fonction de leur nationalité. En revanche nous regroupons les élèves en fonction des options choisies (euro, LV1 bis, latin) afin d'éviter, quand cela se peut, des regroupements par barrette qui alourdisent immanquablement l'emploi du temps.

2. Orientation :

Y aura-t-il un Carrefour des Métiers cette année ?

Le carrefour des métiers est programmé pour le mercredi 11 janvier le matin. Nous travaillons dès maintenant à son organisation. Les parents d'élèves seront bien entendu partenaires et seront sollicités comme intervenants afin de présenter leurs professions comme les années passées.

Ainsi que discuté l'année dernière au CSD, est-il prévu de mettre en place le web classeur cette année ?

Le Web classeur sera mis en place dès que l'AEFE nous en donnera la possibilité. Certains établissements l'utilisent déjà en "pilote" dans la zone. Nous espérons pouvoir l'utiliser cette année, ou au plus tard des septembre 2012. Cette application demandera une formation importante des professeurs principaux qui coordonnent l'orientation dans les classes.

3. Etudes encadrées :

Serait-il possible de créer, au bénéfice des collégiens et des lycéens, l'équivalent "d'études encadrées", un peu comme cela a existé dans le passé (en plus de l'Aide Individualisée, très utile, par ailleurs, mais très ciblée et délivrée "au compte-goutte")? Une partie des élèves qui gagneraient beaucoup à un suivi professionnel régulier en dehors des cours (ne serait-ce que de l'encadrement actif pour les devoirs) n'a en effet financièrement pas accès à l'offre de cours particuliers existant par ailleurs. Contrairement à l'Aide Individualisée, ces "études encadrées" pourraient être payantes, incluses dans le cadre des activités périscolaires.

L'accompagnement personnalisé est d'ores et déjà mis en place au lycée. La réforme des terminales se poursuit. A ce jour les élèves de 2de et première bénéficient de deux heures d'AP en ½ groupe en mathématiques et français. L'AP est un moment privilégié pour travailler la méthodologie mais aussi le projet d'orientation. Au collège les études encadrées ne sont pas prévues dans la répartition horaire officielle, pas plus que les heures d'aides qui disparaissent des grilles officielles dès la 5ème mais sont maintenues au LFJT sur nos moyens propres. De nouvelles heures d'accompagnement, en demi groupe, impliqueraient de nouvelles barrettes et présenteraient de nouvelles difficultés d'organisation en plus d'un coût supplémentaire, alors que nous avons déjà un H/E élevé. A ce jour les élèves sont aidés pendant leurs heures d'étude par les surveillants. La mise en place dans le cadre du périscolaire impliquerait un travail après 18h ; cela paraît difficilement applicable pour les petites classes pour lesquelles nous privilégions plutôt un retour tôt au domicile. De plus, les études dirigées ont été proposées en primaire en périscolaire sans susciter d'intérêt particulier, ni de demandes.

4. Divers

Quand les réunions d'information auront-elles lieu au sujet des stages de 3e et de 2de ?
Serait-il possible d'avancer les réunions parents-professeurs du 1er trimestre ?

Concernant les stages professionnels, le proviseur-adjoint rappelle que deux élèves l'ont déjà effectué. La réunion d'information pourrait avoir lieu en décembre. Quant aux RIPPP, les dates sont choisies de manière à permettre aux parents, qui auront reçu les bulletins, de faire un vrai bilan du travail et des résultats de leur enfant, comme déjà expliqué l'an passé. Avant cette date le logiciel pro-note permet aux familles de suivre les résultats et le travail donné aux élèves.

L'annuaire des anciens élèves fonctionne-t-il ? Comment cela se présente-t-il ?

L'annuaire des anciens élèves est prévu dans notre projet d'établissement et sera progressivement mis en place. Il nous permettra par exemple de faire intervenir nos anciens élèves dans le cadre du volet orientation de nos élèves (lancement projet envisagé cette année). Le personnel que nous recruterons bientôt afin de gérer la communication de l'établissement sera notamment en charge de ce dossier également.

Fin de la séance à 20h05